



Conseil de sécurité

Distr. générale
24 mai 2001
Français
Original: anglais

Lettre datée du 23 mai 2001, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Libéria auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre que vous adresse S. E. M. Monie R. Captan, Ministre des affaires étrangères de la République du Libéria, laquelle ne nécessite pas d'explications (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de cette lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Lami **Kawah**

**Annexe à la lettre datée du 23 mai 2001,
adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent du Libéria
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je voudrais me référer à ma lettre du 10 mai 2001 (S/2001/474) dans laquelle j'ai porté à votre attention le fait que le Gouvernement de la République de Guinée viole le paragraphe 4 de la résolution 1343 (2001) du Conseil de sécurité puisqu'il appuie le groupe armé ULIMO, qui fait la guerre au Libéria. Les termes du paragraphe 7 de ladite résolution « ainsi que de toute autre personne fournissant un appui financier et militaire à des groupes rebelles armés dans les pays voisins du Libéria » peuvent s'entendre des responsables du Gouvernement guinéen, d'autant plus que l'ULIMO, qui est un groupe armé, est basé en Guinée voisine.

Il est regrettable qu'au moment où l'on signale des progrès sensibles et louables dans le processus de paix en Sierra Leone, la Guinée ne cesse, en toute impunité, d'attiser le brasier de la guerre, compromettant ainsi les progrès réalisés jusqu'à présent en vue de rétablir la paix dans les pays membres de l'Union du fleuve Mano.

Le Gouvernement libérien demande à l'Organisation des Nations Unie de prendre d'urgence des mesures pour empêcher le Gouvernement guinéen de continuer à soutenir l'ULIMO, ce qui, en violation du paragraphe 4 de la résolution 1343 (2001) du Conseil de sécurité, contribue à fragiliser davantage la situation aux frontières des pays membres de l'Union du fleuve Mano et aggrave encore plus la crise humanitaire dans la région.

Le Ministre des affaires étrangères
(Signé) Monie R. **Captan**
